

Devant une foule émue ont été célébrées mercredi, à Roubaix les funérailles de M. Louis Lepoutre

Le conflit italo-éthiopien

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Laval à Genève

Genève, 31 juillet. — M. Laval, président du Conseil, est arrivé à Genève à 9 heures. Le chef du gouvernement, accompagné de M. Alexis Léger, secrétaire général du Quai d'Orsay, et M. P. Rochat, chef de son Cabinet, a été salué à son arrivée, par le comte Clausen, ambassadeur de France à Berne; par M. René Massigli, ministre plénipotentiaire, directeur des services de la Société des Nations, au Quai d'Orsay et par M. Hoden, chef du Cabinet de M. Avenol, secrétaire général de la Société des Nations.

M. Edén, représentant de la Grande-Bretagne, est arrivé en même temps que M. Laval. Le Président du Conseil français s'est rendu au siège de sa délégation où des dispositions ont été prises afin que, sans délai, M. Laval puisse se rencontrer avec plusieurs de ses collègues, membres du Conseil de la Société des Nations.

Le rapprochement des points de vue français et anglais

Mardi encore, le gouvernement anglais paraissait décidé, contrairement à l'avis du gouvernement italien, partagé dans une large mesure par le gouvernement français, à ouvrir devant le Conseil de la Société des Nations, tout le dossier du conflit italo-abyssin, mais l'entretien que M. Laval a eu dans la soirée avec M. Edén, a permis au président du Conseil français, de faire valoir à son interlocuteur les excellentes raisons qu'il y a à ce que le différend italo-abyssin soit examiné sans hâte, aussi longtemps que subsisteront quelques chances d'éviter l'ouverture des hostilités.

On ne peut, en effet, désespérer dès maintenant d'un résultat favorable de la procédure engagée et il convient de donner aux parties une occasion ultime de faire la preuve de leurs véritables sentiments. M. Edén ne serait plus aujourd'hui aussi éloigné de partager les vues du gouvernement français sur les avantages d'une temporisation au moins conditionnelle. Néanmoins, le gouvernement britannique n'accepterait pas un ajournement pur et simple qui ne comporterait pas de précautions contre des événements que tout le monde redoute.

Toujours est-il que, dans les milieux britanniques et français, on constatait, à la fin de la matinée, une détente. Une communauté de vues franco-britanniques s'affirmait dans les circonstances présentes facilitant certes grandement la tâche du Conseil. M. Pierre Laval a conféré, l'après-midi, avant la séance du Conseil de la Société des Nations, avec M. Edén, représentant du Gouvernement britannique. Les représentants de la France et de la Grande-Bretagne ont échangé les informations et les impressions recueillies par chacun d'eux, au cours de leurs conversations de la matinée, notamment avec les porte-paroles de l'Italie et de l'Ethiopie.

LA SEANCE DU CONSEIL

Les thèses italienne et éthiopienne s'affrontent

Dès le début de la première séance du Conseil de la S. D. N., que présida M. Litvinov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U. R. S. S., le baron Aloisi, représentant de l'Italie, a exposé brièvement les conditions dans lesquelles la procédure de conciliation a dû être suspendue et il a renouvelé les termes de la communication récente de M. Mussolini en faveur de la reprise de cette procédure avec les réserves connues, à savoir la limitation à l'incident de Oual-Oual, la limitation de la Commission et du super-arbitre.

Au nom du Gouvernement éthiopien, M. Joz, conseiller technique du ministre d'Ethiopie à Paris, M. Tché Hawariate, a exposé à son tour la version de son Gouvernement de l'échec de la conférence de Scheveningue. Il a souligné le fait que la procédure envisagée touchant l'incident de Oual-Oual, n'est que la partie d'un ensemble qui devra de toute façon être examiné.

A la demande de M. Pierre Laval, le débat est renvoyé à cette après-midi pour permettre la recherche d'une formule d'accord

M. Pierre Laval, représentant du Gouvernement français, a proposé alors à ses collègues que le Conseil voudrait bien tenir jeudi, à 17 heures, une séance publique, le délai devant être employé par les gouvernements de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et d'Ethiopie à la recherche d'une formule d'accord.

M. Edén, au nom du Gouvernement britannique, s'est associé à la proposition de M. Pierre Laval, en faisant remarquer, toutefois, que l'accord sur ce point n'implique pas que le débat ne pourrait pas être éventuellement élargi.

Tout à tour, les représentants de l'Italie et de l'Ethiopie ont donné leur assentiment à la proposition française. Le baron Aloisi a renouvelé les réserves de son Gouvernement sur l'étendue de la compétence de la Commission, tandis que le représentant de l'Ethiopie déclarait que la procédure proposée ne saurait en aucun cas être dilatoire.

Les efforts de M. Pierre Laval aboutissent à l'élaboration d'un avant-projet de résolution

MM. Pierre Laval et Edén se sont réunis aussitôt après la séance en compagnie de M. Litvinov, président du Conseil, et de M. Joseph Avenol, secrétaire général de la S. D. N. De leur conférence qui a duré presque aussi longtemps que le Conseil lui-même, est sorti un avant-projet de résolution qui se trouve maintenant être à la base des conversations engagées.

Nul dans l'état actuel des conversations ne pourrait donner même la substance de la formule envisagée. Mais il est clair, après ses vérifications de la journée, que cette dernière tend à écarter de la présente session du Conseil de la S. D. N. un débat qui, en évitant l'ensemble des difficultés italo-éthiopiennes pourrait provoquer un éclat et entrainer le Conseil hors des votes qu'il s'est fixés lui-même en ajournant au 25 août l'examen général de la situation.

On avait l'impression à la fin de la soirée que, sans complications imprévues, les événements pourraient évoluer à Genève assez rapidement dans un sens favorable, c'est-à-dire vers une reprise, dans des conditions à déterminer, de la procédure de conciliation. Mais en même temps que la décision prise le 25 août par le Conseil de recueillir après le 25 août de l'ensemble du conflit si celui-ci n'était pas apaisé, serait confirmée avec une vigueur accrue.

Les principaux points du projet de résolution

A 22 heures, M. Edén, représentant du gouvernement britannique, est venu conférer de nouveau avec M. Laval. Les deux hommes d'Etat, après un entretien qui n'a pas duré moins d'une heure et demie, se sont mis d'accord sur les termes d'un projet commun de résolution que le président du Conseil français a remis lui-même à 23 h. 30 au baron Aloisi, représentant de l'Italie. Celui-ci va en référer sans délai à son gouvernement.

D'après certains bruits de couloir, ce projet de résolution recommanderait aux gouvernements d'Addis-Abeba et de Rome de poursuivre sans délai la procédure de conciliation, sur la base et dans le cadre du traité Italo-abyssin de 1906, notamment par la désignation du super-arbitre. Par ce projet, le Conseil fixerait de nouveau au 25 août, ou aux environs de cette date, le moment où il décidera de discuter le conflit dans son ensemble si, à cette date, un accord direct n'est pas intervenu entre les parties.

Le Negus accepterait-il que l'Ethiopie fit l'objet d'un mandat de la Société des Nations?

Addis-Abeba, 31 juillet. — On rapporte que l'empereur ayant été interrogé sur la question de savoir s'il accepterait que l'Abyssinie fit l'objet d'un mandat international de la Société des Nations, s'est abstenu de répondre. Cette abstention donne à penser, ici, dans divers milieux, qu'il ne serait pas impossible qu'il acceptât cette solution si elle lui était proposée. Mais on estime généralement qu'il ne prendrait pas l'initiative de la proposer lui-même.

Une allusion de M. Mussolini

Rome, 31 juillet. — Le Duce a fait allusion à la fin de l'entreprise abyssinienne dans une allocution prononcée à l'occasion de la deuxième Exposition quadriennale d'art contemporain ouverte le 7 février à Rome. Il a souligné l'importance de l'événement encore lointain que constituera la sixième quadriennale, en 1931, et quand des événements très importants se seront accomplis par la grandeur de l'Italie fasciste.

Dernière Heure

Le Pape s'est installé à Castel-Gandolfo

Cité du Vatican, 31 juillet. — Le Pape s'est installé mercredi soir à la résidence pontificale de Castel-Gandolfo, pour y passer une partie de l'été. Parti du Vatican à 18 h. 45, le convoi automobile pontifical est arrivé à Castel-Gandolfo à 19 h. 35. Sur tout le parcours de Rome à sa résidence, le Pape a été salué de chaleureuses acclamations. A 19 h. 45, le Pape est apparu au balcon du palais pontifical qui, entre temps, avait été illuminé et, répondant aux vivats de la foule massée sur la place, il a donné sa bénédiction apostolique.

Soixante-dix-neuf mineurs tués par une explosion dans une mine, au Transvaal

Ernieo (Transvaal), 31 juillet. — Quatre Européens et 75 indigènes auraient péri dans une explosion qui s'est produite dans une mine de Bantania. Des équipes de secours ont été dirigées sur les lieux.

Renseignements commerciaux

Table with columns: COTONS, LIVERPOOL, 31 juillet. Importations, 2,653 balles; Américaines, balles 3; Brésilien, balles 3; Sgyptien, balles 3.

Table with columns: COTONS, New-Orléans, New-York. Rows for various months from July to June with prices.

CHANCES A L'ETRANGER

London: Sur Paris, 14.5; sur Bruxelles, 22.5; sur Buenos-Aires, 0.2/1.2; sur Rio de Janeiro, 0.1/2. New-York: Sur Paris, 6.8 1/2; sur Londres, 68.5; sur Bruxelles, 16.5.

Le lancement du croiseur « Jean-de-Vienne » à Lorient

Lorient, 31 juillet. — Le lancement du nouveau croiseur « Jean-de-Vienne », a eu lieu mercredi soir, au milieu d'une foule considérable, en présence des autorités maritimes, du préfet du Morbihan et de M. du Moulin, député, et assisté du garde des Bouches, commandant Aloué de Jean de Vienne.

serait, après l'indemnité de la catastrophe; mais sont gravement blessés. Toutes les autres seraient péri sous les débris. Le déblaiement continue. On craint que l'écroulement ait été l'effet d'un éboulement qui a secoué le vieux quartier de Varsovie il y a douze ans, lorsqu'une grave explosion démolissait une partie de la forteresse de Varsovie située non loin de là.

Les décrets-lois

Le prélevement de 10 % sur les dépenses publiques. Le « Journal Officiel » publie mercredi matin, un décret fixant les modalités d'application du décret-loi du 16 juillet 1935, instituant un prélevement général de 10 % sur les dépenses publiques. C'est ainsi que :

1. Les sommes soustraites au prélevement sont les sommes nettes revenant aux intéressés, déduction faite : A) Des revenus normales établies en vue de la constitution de pensions ou retraites; B) Du montant du prélevement consacré au décret du 4 avril 1935.

2. Pour tous les fonctionnaires et agents dont les émoluments sont compris entre 5,000 et 10,000 fr., le prélevement est réduit aux chiffres ci-dessus.

3. Les décrets-lois des 18 et 27 juillet, votés quasi exactement les mêmes, ont fixé les modalités de leur application.

4. Les décrets-lois des 18 et 27 juillet, votés quasi exactement les mêmes, ont fixé les modalités de leur application.

5. Les décrets-lois des 18 et 27 juillet, votés quasi exactement les mêmes, ont fixé les modalités de leur application.

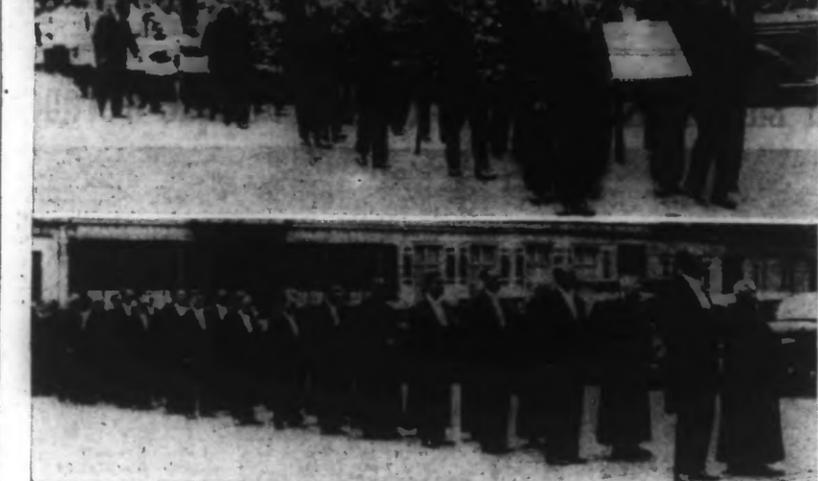
6. Les décrets-lois des 18 et 27 juillet, votés quasi exactement les mêmes, ont fixé les modalités de leur application.

7. Les décrets-lois des 18 et 27 juillet, votés quasi exactement les mêmes, ont fixé les modalités de leur application.

8. Les décrets-lois des 18 et 27 juillet, votés quasi exactement les mêmes, ont fixé les modalités de leur application.

9. Les décrets-lois des 18 et 27 juillet, votés quasi exactement les mêmes, ont fixé les modalités de leur application.

10. Les décrets-lois des 18 et 27 juillet, votés quasi exactement les mêmes, ont fixé les modalités de leur application.



En haut: LES PORTEURS DE PLAQUES ET DE COURONNES. En bas: LES FILS ET GENDES DU DÉFUNT CONDUISANT LE DEUIL.

Au milieu d'une assistance considérable, dans laquelle se trouvaient de nombreuses personnalités du monde industriel et commercial de la région, ont été célébrées mercredi, à 10 h., en l'église Notre-Dame, à Roubaix, les funérailles du grand industriel roubaissien M. Louis Lepoutre, commandeur de Saint-Orsorio, le Grand, président du « Conseil paroissial » de Notre-Dame, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, décédé dimanche à Marquén-Barcelu, à l'âge de 73 ans.

La foule innombrable qui assista à ces funérailles avait voulu rendre un dernier hommage au parfait honnête homme, au grand catholique et au travailleur infatigable qu'a été toute sa vie M. Louis Lepoutre, un des plus grands animateurs de notre industrie locale.

S. Em. le cardinal Liénart et plusieurs prêtres assistent à la cérémonie religieuse

La messe fut célébrée par M. le chanoine Agniet, doyen de la paroisse, ayant comme diacre et sous-diacre deux vicaires du décanat.

Le catalogue avait été dressé dans le chœur où se trouvaient les membres de la famille du défunt. La messe fut célébrée par M. le chanoine Agniet, doyen de la paroisse, ayant comme diacre et sous-diacre deux vicaires du décanat.

UNE BANDE DE CAMBRIOLEURS EST ARRÊTÉE A LYON

Lyon, 31 juillet. — Les nommés Xenbert Besson, Louis Prost, dit Moraud, et la femme Malou Veridians ont été arrêtés mardi par la Sûreté lyonnaise. Ils commettaient chaque dimanche de très nombreux cambriolages tant à Lyon que dans la région. On a trouvé à leur domicile un attirail complet de cambrioleurs ainsi qu'une grande quantité de litres volés.

D'autre part, l'un des malfaiteurs, Louis Prost, dit Moraud, est soupçonné d'avoir participé à une importante affaire de faux mandats touchés tant dans le Nord que sur la Côte-d'Azur.

Revue du marché de New-York

New-York, 31 juillet. — On a marché des matières premières, hausse. Les prix d'annonces de dividendes constructifs et un volume appréciable de nouvelles favorables, provoquent mercredi, sur le Stock-Exchange, une avance allant jusqu'à deux dollars. Le nombre des actions traitées — 1,919,000 — fut de nouveau relativement élevé.

LE LANCERMENT D'UN SOUS-MARIN A TOULON

Le lancement du sous-marin PERLE a eu lieu à Toulon. Voici le sous-marin en cadre de Toulon après son lancement.

UN "FORT CHABROL" A RECKEM

Il a fallu un véritable déploiement de forces policières et l'emploi des gaz lacrymogènes pour appréhender le dément.

Un homme a été grièvement blessé

Alors que nous l'avons relaté, une vive émotion régnait depuis quelques jours dans le quartier du Caeter, situé à cheval sur les territoires de Mouscron et Reckem. Un homme, Albert Germonprez, atteint d'aliénation mentale, s'était emparé d'un fusil et menaçait quiconque tentait de l'approcher.

Mardi soir, vers 23 h., diverses mesures préventives avaient été prises. Avec la gendarmerie, collaborait M. Alphonse Devos, âgé de 32 ans, domicilié au Bas-Chemin, à Reckem. Tandis qu'il procédait à certain travail qui devait couper une retraite possible à l'instigé, celui-ci ayant probablement aperçu M. Devos, courut tout à coup se jeter et à moins de quatre mètres, déchargea son arme dans la direction de M. Devos. Atteint dans le dos, celui-ci s'affaissa. Relevé aussitôt par des témoins, il fut transporté à l'hôpital civil de Mouscron en raison de son état jugé très grave.

La surveillance continua ensuite, mais jamais il ne fut possible de prendre l'homme en défaut; finalement, il se tenait sur la défensive.

Mardi matin, la brigade spéciale des gaz de Gand arriva, accompagnée de MM. Moutaert, procureur du Roi, à Courtrai, et Bossart, juge d'instruction. Aux gendarmes de Reckem s'étaient joints ceux de Mouscron. Bienôt, une vive fumée fut déversée sur le malade, qui tentait d'échapper le dément dans l'espoir qu'il chercherait à sortir de son repaire. Mais ce dernier lui répondait presque coup sur coup. Enfin, aucun résultat ne pouvant être obtenu, il fut décidé d'utiliser les gaz lacrymogènes. Ceux-ci se révélèrent aussitôt efficaces, et l'homme se vit obligé de se réfugier au grenier d'où il fut finalement redescendu pour se rendre. A ce moment, il tenait toujours en main son fusil et, au tour du corps il portait une ceinture de quatre mètres, déchargea son arme dans la direction de M. Devos. Atteint dans le dos, celui-ci s'affaissa. Relevé aussitôt par des témoins, il fut transporté à l'hôpital civil de Mouscron en raison de son état jugé très grave.

Pour une baisse du prix de la viande

Un de nos confrères annonce que M. Pierre Laval a informé ses collègues, au cours du Conseil des ministres, qu'il allait s'attacher à faire baisser le prix de la viande et de fait, dès hier après-midi, il recevait des représentants des bouchers en gros.

Menace, une femme blesse grièvement son mari à coups de revolver à Boubers-sur-Canche

Dans la soirée de mardi à mercredi, une scène dramatique au cours de laquelle furent échangées de nombreux coups de revolver s'est déroulée dans un domaine situé à l'entrée du village de Boubers-sur-Canche, près de Frévent, et occupé depuis un an par les époux Pruvost-Stallin.

Mardi, Pruvost entra chez lui vers 21 h. Il chercha aussitôt querelle à sa femme, la frappa à l'aide d'un litre vide et la jeta à la cour en la menaçant d'un pistolet. Mme Pruvost entra chez elle, assist un revolver qu'elle avait caché et à plusieurs reprises fit feu sur son mari qui s'élevait, sifflant de deux balles, l'un pénétra dans le côté gauche et allait se loger dans le bras, l'autre allant se loger dans la partie droite de la poitrine.

Le blessé, dont l'état est extrêmement grave, a été transféré à l'hôpital d'Arras comme gazé de guerre. Démobilisé, il reprit ses habitudes d'intempérance.

Une jeune fille est renversée par une auto à Beaulencourt

Mlle Marie Bouviers, 21 ans, demeurant au Transloy, a été happée par une automobile sur la route de Bapaume et projetée à terre.

Réunion de la Commission départementale du Nord

La Commission départementale du Nord s'est réunie mercredi à la Préfecture, à 16 h. 30, sous la présidence de M. J. Demolins.

Revue du marché de New-York

New-York, 31 juillet. — On a marché des matières premières, hausse. Les prix d'annonces de dividendes constructifs et un volume appréciable de nouvelles favorables, provoquent mercredi, sur le Stock-Exchange, une avance allant jusqu'à deux dollars.